

PREMIER DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces. Prix des insertions.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, Lager Nieuwstraat, derrière le Prinsegracht.

LA HAYE, 7 Juillet.

Résultats de toutes les opérations électorales sont maintenus. Les Etats-Généraux de la Gueldre ont réélu MM. de Mau et Van Harencaerspel, membres sortans.

Par arrêté du 4 de ce mois, accordé à M. Ossewaarde honoraire de ses fonctions de secrétaire-général au département des finances, et l'a nommé conseiller-avisier près le même département.

M. D. van Hoytema, référendaire au ministère des finances, est nommé secrétaire-général audit département, en remplacement de M. Ossewaarde.

Par arrêté du 4 juin dernier, le Roi a conféré les insignes de chevalier du Lion-Néerlandais à M. P. P. van Bosse, référendaire au ministère des finances.

Finances des Pays-Bas.

Le Bulletin des Lois contient dans son dernier numéro l'arrêté royal suivant, qui fixe à cinq millions trente-cinq mille cents florins le capital destiné au remboursement de dix nouvelles séries d'obligations portant 4 1/2 p. c. d'intérêt.

GUILLAUME II, etc. Par arrêté du 27 mars 1845, contenant les dispositions relatives au sort de ce qui reste encore des obligations du département d'Amortissement 4 1/2 p. c. remboursables à des époques déterminées par nous;

En vertu de l'art. 3 de notre arrêté mentionné, il a été rendu remboursables au 15 mai 1845, les obligations des séries suivantes: la première, la deuxième, la troisième, la quatrième, la cinquième, la sixième, la septième, la huitième, la neuvième, et dix premières séries sorties lors du tirage du 13 avril 1845, et qu'en vertu de notre arrêté du 13 avril 1845, les obligations appartenant aux vingt-cinq séries suivantes; que les obligations appartenant aux vingt-cinq séries suivantes ont été rendues remboursables, par notre arrêté, du 27 avril 1845; que celles appartenant aux vingt-cinq séries suivantes ont été rendues remboursables, par notre arrêté du 22 mai 1845, et que les obligations appartenant aux vingt-cinq séries suivantes ont également été rendues remboursables;

Le capital nécessaire pour les obligations à rembourser au 15 mai 1845, a été fixé à cinq millions trente-cinq mille deux cents florins.

Le support de notre ministre des finances, du 5 juillet 1845, est le suivant: Les obligations appartenant aux vingt-six séries, mentionnées dans notre arrêté du 27 avril 1845, et qui ont été rendues remboursables le 15 mai 1845, le capital nécessaire pour les obligations à rembourser au 15 mai 1845, a été fixé à cinq millions trente-cinq mille deux cents florins.

Art. 2. Les détenteurs d'obligations remboursables d'après l'article précédent, peuvent, à partir du 1^{er} août 1845 et jours suivants, se présenter au bureau de l'agent du ministère des finances à Amsterdam, pour remettre leurs obligations avec leurs coupons, dont le premier échéant le 1^{er} octobre 1845, contre la remise desquelles se fera le remboursement du capital avec intérêt de quatre mois en assignations à la Banque des Pays-Bas.

Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin Officiel des Lois, et dont copie sera transmise à la Chambre des Comptes.

La Haye, 5 juillet 1845. Le ministre des finances, GUILLAUME VAN HALL.

Voici les numéros des obligations compris dans les 26 séries destinées à être remboursées le 1^{er} août prochain.

Table with 4 columns: Série, Numéros, Série, Numéros. Rows 201-213.

Avant-hier a été célébré en cette résidence, de la manière accoutumée, le 4^e anniversaire de S. A. R. la Princesse Marie, fille du Prince Frédéric des Pays-Bas.

S. A. R. le grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach a conféré l'ordre du Faucon-blanc au capitaine-lieutenant de marine néerlandaise, I. F. A. Coertsen, commandant le pyroscaphe royal le Cyclop.

La croix de chevalier du même ordre a été conférée par S. A. R. à deux artistes hollandais, MM. Ary Scheffer et le comte Emile de Nieuwekerke.

On écrit de Maastricht, 6 juillet: Hier au soir vers sept heures est arrivé le deuxième avis de notre pêche au hareng, il avait 110 barils de poisson.

On écrit de Maastricht: Hier au soir vers sept heures est arrivé le deuxième avis de notre pêche au hareng, il avait 110 barils de poisson. Les nouvelles de la flottille sont très-favorables, on attend à chaque moment l'arrivée du troisième avis.

On écrit de Maastricht: Les hommes qui s'intéressent aux progrès des arts et des sciences, apprendront avec plaisir que dans la session actuelle de nos Etats-Provinciaux, il sera fait une proposition pour l'établissement d'un musée d'antiquités et de curiosités se rapportant à notre province.

Le directeur de Maastricht, 6 juillet: Hier au soir vers sept heures est arrivé le deuxième avis de notre pêche au hareng, il avait 110 barils de poisson. Les nouvelles de la flottille sont très-favorables, on attend à chaque moment l'arrivée du troisième avis.

Je n'ai jeter quelque jour sur les siècles antérieurs. Espérons que cette proposition sera favorablement accueillie.

S. Exc. le général baron Fagel, ministre des Pays-Bas à Paris, est arrivé le 3 à Londres, à Wilton-Crescent, pour y passer quelques jours chez S. Exc. M. Delolme.

La Gazette Universelle d'Augsbourg publie la correspondance suivante de Rome, le 21 juin: M. Castillo y Ayensa a reçu avant-hier au soir des dépêches de Barcelone par voie de Marseille de Civita-Vecchia, et a eu hier une longue conférence avec S. Em. le cardinal d'état. On dit aujourd'hui qu'il est survenu dans les négociations avec l'Espagne des difficultés tellement graves que la fin en sera longtemps retardée.

Il se tient fréquemment des congrégations de cardinaux. La dernière de ces réunions, qui a eu lieu avant-hier au soir, a duré plus de quatre heures. Il paraît qu'on s'y est exclusivement occupé des affaires religieuses de France et d'Espagne. Plusieurs membres du corps diplomatique ont envoyé à leurs gouvernements des courriers extraordinaires.

On lit encore dans une autre correspondance adressée de Rome, en date du 22 juin, au même journal: De nouvelles dépêches de Madrid étant arrivées à l'ambassade espagnole, MM. Castillo y Ayensa et Riquelme, parent de M. Martinez de la Rosa, attaché au ministère des affaires étrangères, ont eu avec le cardinal secrétaire d'état une conférence, à la suite de laquelle ils ont été reçus en audience par le Saint-Père.

On assure que, dans la dernière assemblée des cardinaux, il s'est particulièrement agi de la dotation du clergé espagnol, question que le Saint-Siège tient à résoudre avant tous les autres points du concordat. La dotation ne pouvant avoir lieu sans l'assentiment des cortès, il ne faut pas s'attendre pour le moment à un arrangement définitif. Un courrier a été expédié hier pour Madrid.

Les négociations avec la France sont aussi très-actives, par suite d'une communication faite verbalement par M. Rossi à S. Em. le cardinal secrétaire d'état, et qui a excité, à ce qu'on dit, une vive sensation. Des courriers sont partis à cette occasion, pour Paris et Vienne.

Le Zollverein.

Nous croyons devoir revenir sur les conférences commerciales qui vont s'ouvrir, en Allemagne, entre les divers Etats du Zollverein; il pourra être agité plus d'une question intéressante notre industrie et notre commerce. Nous citerons d'abord celle qui est relative à l'augmentation des droits sur les fils de lin. Nous devons espérer que notre ministère ne perdra pas de vue cet objet essentiel. De leur côté, à mesure que s'approche le congrès du Zollverein, les journaux allemands semblent oublier les querelles religieuses pour s'occuper de plus en plus des intérêts matériels. Le système des droits protecteurs, repoussé par la Prusse, soulève les plus vifs débats. L'Observateur Rhénan, et la Gazette d'Augsbourg, la Gazette du Zollverein et la Gazette de Cologne demandent à grands cris des droits plus élevés.

Le Zollverein, dit l'Observateur Rhénan, est une chose tout à fait inutile, et peu importe sa dissolution, s'il n'est pas capable de protéger le travail national de l'Allemagne.

Gaspard. — Arrive donc, lambin, tu m'as mis dans des trances de tous les diables. Prosper. — Ma foi, j'avais bien peur de ne pas arriver assez tôt; on n'en finit pas avec les bureaux et les commis: je n'ai mis que trois heures un quart pour faire neuf heures; si Biscarlot n'en récite pas son rôle, il sera bien heureux.

Gaspard. — L'important de la chose est que tu sois arrivé; homme-moi vite mes papiers, que je les examine. (Il débâche le paquet qui son fils lui remet). Prosper. — Tenez, les voilà, tout y est, rien n'y manque; votre acte de naissance, le certificat de vos contributions; tout cela bien visé, bien paraphé, bien légalisé.

Gaspard. — Tout est en règle? Prosper. — En règle... en règle... oui, autant que possible, car le directeur des contributions faisait des difficultés, il me cherchait de mauvaises chicanes.

Gaspard. — Comment donc, il se donnait les airs d'être le préfet et la lettre du ministre, de chercher des irrégularités? Prosper. — Oui, il disait que les dates ne lui paraissaient pas certaines, que les baux de la Grimaudière ne lui semblaient pas réels, que la délégation n'était pas légale.

Gaspard. — Légal! légal! ils n'ont que ce mot à la bouche; il y a bien d'autres choses qui ne le sont pas; si l'on regardait de si près. Un homme d'état a proclamé une grande vérité, en disant: La légalité nous tuera. Tu ne lui as donc pas dit, à ce carliste, qu'il s'agissait d'un candidat ministériel, d'un homme gouvernemental, essentiellement dynastique, d'un conservateur quand même?

Prosper. — Je lui ait dit tout ce qu'on pouvait lui dire, mais ça ne l'a pas convaincu; il a donné son visage de très-mauvaise grâce et en grémillant entre ses dents qu'il y avait là-dessous un tripotage électoral.

Gaspard. — Voilà comme le gouvernement est servi! il n'y a pas jusqu'aux gens qu'il paie qui se permettent de raisonner; c'est bien, je vais prendre note de ce monsieur-là, et dès que je serai député, je le ferai destituer, il peut en être sûr.

Prosper. — Cependant, mon père, ses observations étaient d'un homme consciencieux; car, entre nous... Gaspard. — Ne vas-tu pas prendre son parti? tous ces métaphysiciens politiques sont la peste des gouvernements, et le pire des Etats est celui où les commis veulent en savoir plus que les ministres.

Prosper. — Allons, vous avez toutes vos affaires en règle; puisque vous n'avez plus besoin de moi, je vais déjeuner, et aller faire après une visite à mon oncle et à ma tante Raymond.

Gaspard. — Sans oublier ta cousine Ursule? Prosper. — Ah! ne craignez rien, ce sont des choses que je n'oublie pas. (Il va pour sortir et revient.) Ah! à propos, j'oubliais le plus essentiel: le préfet m'a bien recommandé de vous cogner à voir vos électeurs jusqu'au dernier moment, et surtout de n'être pas avare de promesses, quitta à les tenir, si vous voulez, après l'élection. (Il sort.)

Gaspard, le rappelant. — Prosper! Prosper! écoutez donc! en sortant,

passé chez M. Graluchet, l'épicier de la rue St-Nicaise, et chez Badouard, le maître maçon, et dis-leur de venir me parler avant d'aller à l'assemblée. Prosper, en sortant. Soyez tranquille, ça sera fait. Tenez, voici mon oncle Raymond qui tourne le coin de la rue. Il me fait l'effet de venir ici.

Gaspard. — Il sera le bien-venu. SCÈNE III. Gaspard, ensuite Raymond.

Gaspard. — Enfin, me voici arrivé au moment de mettre le pied à l'étrier de cette monture électorale qui va me faire galoper bon train sur la grande route de la fortune; il faudrait que je fusse un fier imbécile, si je ne faisais pas mes affaires comme tant d'autres; plus tard, je ferai celles du pays, si on veut bien m'en laisser le temps et m'en donner les moyens... Mais, je vois arriver Raymond, qui a l'air de mauvaise humeur.

Raymond, entrant et se promenant à grands pas. — Ah! te voilà, Gaspard, je suis bien aise de te rencontrer. Gaspard. — Et moi, de te voir; tu as l'air tout chose, c'est cependant le moment d'être gai, voici le grand jour du succès... Raymond, avec humeur. — Oui, le grand jour pour toi. Gaspard. — Et pour toi donc, est-ce que nos intérêts ne sont pas communs? Raymond. — Je l'espère et j'y compte; mais, jusqu'à présent, c'est toi qui vas en retirer les avantages. Je t'ai fait électeur; je t'ai fait éligible; maintenant, je vais, par l'influence de mes amis, te faire député... Gaspard. — Je ne le suis pas encore. M. Raymond. — Tout le monde est d'accord quo ça ne peut pas manquer; c'est moi qui aurai tout fait. Gaspard. — Tu m'as servi, j'en conviens; tu m'as délégué tes contributions, passé en mon nom, le bail de ton domaine de la Grimaudière; tu m'as aidé de ton crédit, je te rends justice sur tout cela; mais moi aussi j'ai bien fait des choses que tu n'aurais pas faites; et d'ailleurs où veux-tu en venir? M. Raymond. — Eh! comme me le disais encore hier ma femme: « Pourquoi, M. Raymond, au lieu de faire nommer votre cousin Gaspard, ne vous faites-vous pas nommer député vous-même? » Gaspard. — Toi, te faire nommer député, je t'en défie. M. Raymond. — Tu m'en défies, et pourquoi? Gaspard. — Parce que tu ne pourrais jamais te résoudre à faire ce qu'il faut faire pour cela: faire depuis six mois des courbettes à des ébloués aux électeurs influents, aller gobeletter avec eux toute la journée, donner des soirées et des dîners pour les amuser eux et leurs épouses. M. Raymond. — Donner des soirées, donner des dîners... eh, parbleu! c'était moi qui les donnais, tu le sais bien. Gaspard. — Je ne dis pas le contraire, mais c'est moi qui avais l'esprit de les inviter et de faire danser leurs femmes et leurs filles. M. Raymond. — Je conviens que ce sont là des corvées. Gaspard. — Tu vois donc bien que tout n'est pas rose dans le métier de candidat; et puis, tant de promesses qu'il faut faire et qu'on est sûr de ne pas tenir!

INDUSTRIEL ELECTORAL.

DEUXIEME ÉPOQUE. PERSONNAGES DE LA DEUXIEME ÉPOQUE.

Le propriétaire, sa femme, le contrôleur des douanes, retraité, le jeune avocat stagiaire, le procureur du roi, le notaire, le marchand de fer, électeur.

SCÈNE PREMIÈRE. Le propriétaire, sa femme, le contrôleur des douanes, retraité, le jeune avocat stagiaire, le procureur du roi, le notaire, le marchand de fer, électeur.

Le propriétaire, sa femme, le contrôleur des douanes, retraité, le jeune avocat stagiaire, le procureur du roi, le notaire, le marchand de fer, électeur.

Le propriétaire, sa femme, le contrôleur des douanes, retraité, le jeune avocat stagiaire, le procureur du roi, le notaire, le marchand de fer, électeur.

Le propriétaire, sa femme, le contrôleur des douanes, retraité, le jeune avocat stagiaire, le procureur du roi, le notaire, le marchand de fer, électeur.

Le propriétaire, sa femme, le contrôleur des douanes, retraité, le jeune avocat stagiaire, le procureur du roi, le notaire, le marchand de fer, électeur.

Le propriétaire, sa femme, le contrôleur des douanes, retraité, le jeune avocat stagiaire, le procureur du roi, le notaire, le marchand de fer, électeur.

Le propriétaire, sa femme, le contrôleur des douanes, retraité, le jeune avocat stagiaire, le procureur du roi, le notaire, le marchand de fer, électeur.

Le propriétaire, sa femme, le contrôleur des douanes, retraité, le jeune avocat stagiaire, le procureur du roi, le notaire, le marchand de fer, électeur.

Le propriétaire, sa femme, le contrôleur des douanes, retraité, le jeune avocat stagiaire, le procureur du roi, le notaire, le marchand de fer, électeur.

Le propriétaire, sa femme, le contrôleur des douanes, retraité, le jeune avocat stagiaire, le procureur du roi, le notaire, le marchand de fer, électeur.

Le propriétaire, sa femme, le contrôleur des douanes, retraité, le jeune avocat stagiaire, le procureur du roi, le notaire, le marchand de fer, électeur.

Le propriétaire, sa femme, le contrôleur des douanes, retraité, le jeune avocat stagiaire, le procureur du roi, le notaire, le marchand de fer, électeur.

Le propriétaire, sa femme, le contrôleur des douanes, retraité, le jeune avocat stagiaire, le procureur du roi, le notaire, le marchand de fer, électeur.

La Gazette du Zollverein dit de son côté :

Le défaut de la Prusse, dans la position européenne qu'elle occupe, c'est qu'il existe une disproportion immense entre ses forces militaires et ses moyens pécuniaires. Elle a bien un demi-million d'hommes à mettre en campagne, mais l'argent lui manque pour les y tenir. La construction des chemins de fer a augmenté encore ses dettes, ainsi que celles de tous les autres États allemands; or, c'est l'industrie seule qui pourrait les tirer de cette position.

Après une autre correspondance adressée de Cologne à la Gazette d'Augsbourg, il y a tout lieu d'espérer que le gouvernement prussien, cédant aux nombreuses pétitions qui lui sont adressées, va prendre des mesures pour se conformer au système protecteur invoqué et suivi par les autres États de l'union, et ne mettra pas plus longtemps en danger l'unité qui est, dit cette correspondance, la base du bonheur de l'Allemagne.

Une lettre de Darmstadt du 1^{er} juillet, contient ce qui suit :

Dans sa dernière séance, la chambre a décidé, à l'unanimité, qu'on prierait le gouvernement de donner des instructions à ses représentants au congrès douanier, pour proposer et appuyer des mesures tendant à protéger et à améliorer l'industrie métallurgique dans les États du Zollverein. L'assemblée a également émis le vœu que le gouvernement, dans l'intérêt de cette branche importante de l'industrie nationale, donnât la préférence aux établissements indigènes, pour les fournitures de rails et du matériel du chemin de fer; même à des prix plus élevés que ceux des manufactures étrangères, à qualité égale.

Affaires de France.

LES NÉGOCIATIONS AVEC ROME.

Nous avons publié, sur la foi du journal l'Univers, qui semblait devoir être parfaitement au courant de ce qui se passe à Rome au sujet des jésuites, la nouvelle d'une décision rendue par la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, sur ce qui fait l'objet des négociations de M. Rossi. S'il faut en croire un autre journal, l'Ami de la Religion, qui ne doit pas être moins bien informé, la publication faite par l'Univers serait entièrement apocryphe. La congrégation dont il s'agit ne rend pas de décisions; elle donne simplement des avis, quand le pape la convoque et lui en demande. Ces avis sont secrets, ainsi que les délibérations qui les précèdent. Un serment spécial fait du secret une obligation de conscience pour tous les membres de la congrégation.

Tels sont les renseignements que nous donne l'Ami de la Religion; s'ils sont exacts, il faut en effet en conclure, comme cette feuille, que l'Univers a été induit en erreur par son correspondant, à moins qu'on ne suppose que la loi du silence n'a pas été cette fois gardée, et que les intelligences que la compagnie de Jésus s'est toujours ménagées auprès des hauts dignitaires de l'église l'ont rendue maîtresse d'un secret qui ne devait pas sortir du Vatican.

La polémique des deux journaux religieux éclaircira sans doute ce qu'il y a d'obscur dans cette affaire.

Le journal ministériel le Globe fait à ce sujet les réflexions suivantes :

Les journaux de l'opposition sont merveilleux pour pénétrer les plus profonds mystères. Semblables aux gentilshommes de Molière, ils savent surtout les choses qu'ils n'ont jamais apprises. Depuis quelques jours par exemple, ces journaux racontent tout ce qui s'est passé à Rome entre M. Rossi et le saint-père. Naturellement, aucun de ces journaux n'assistait à l'entrevue, et n'a pu être instruit de la vérité des choses. C'est pour eux une raison de plus d'affirmer très hautement.

Peut-être en savons-nous un peu plus que ces dignes journaux sur les résultats du voyage de M. Rossi; c'est précisément pour cela que nous nous croyons tenus à plus de réserve. En général, les négociations, plus elles sont délicates, plus elles veulent rester en dehors des discussions de la presse; le résultat seul doit appartenir au public.

Or, quant au résultat, nous croyons pouvoir rassurer ceux qui auraient conçu des craintes. La cour de Rome s'est toujours distinguée par sa haute sagesse; et le gouvernement français ne

lui demandera certainement que des choses raisonnables, conformes à la dignité et à l'intérêt des deux pays. Seulement, il faut que les gens les plus impatients aient l'obligeance d'attendre que les affaires aient leur conclusion; la diplomatie ne va pas tout à fait aussi vite les journaux.

De son côté, le Journal des Débats revient aussi sur cette question et dit :

Nous répétons au journal l'Univers que nous n'avons aucune raison pour croire à l'authenticité de ses nouvelles de Rome. Nous aurions plutôt des raisons de nous en défier; car il est certain que ce journal a déjà publié à diverses reprises, sur la mission de M. Rossi auprès du Saint-Siège, des détails inexacts et qui n'ont pas tardé à être démentis par le fait. Rien ne nous prouve que le correspondant du journal l'Univers ait été mieux informé cette fois et qu'effectivement la congrégation des affaires ecclésiastiques ait proposé au pape de répondre sur la question des jésuites que le Saint-Siège n'avait aucune part à prendre dans des mesures qui concernent les droits constitutionnels des citoyens français.

Mais, authentique ou non, nous avons pris la nouvelle telle que le journal l'Univers la donnait, et nous avons dit que les amis des jésuites auraient fort mauvaise grâce à triompher de cette conclusion de l'affaire. Nous le disons de nouveau.

D'un autre côté, le journal La Presse, qui nous parvient ce matin, annonce, dans les termes suivants, le succès de la mission de M. Rossi :

Nous n'avions pas trop présimé de la haute sagesse et de l'esprit profondément politique de la cour de Rome. La mission de M. Rossi a été couronnée d'un plein succès.

Le supérieur de l'ordre des jésuites a enjoint à toutes les maisons de la compagnie existant actuellement en France, qu'elles eussent à se dissoudre, à renoncer aux noviciats et à procéder à la vente de leurs immeubles. Nous nous bornons ce soir à faire connaître ce fait important.

Ce que dit la Presse est implicitement confirmé par le dernier n^o de l'Ami de la Religion, qui persiste à qualifier de fausse la nouvelle donnée par l'Univers, et qui ajoute :

« A l'appui des raisons que nous avons déjà fait valoir, et qui établissent pour tout homme de bon sens et de bon goût l'impossibilité de connaître la décision que l'Univers publie comme authentique, nous n'ajouterons qu'une dernière remarque, qui ne saurait être pour nous ni pour l'Univers une preuve négative : Il y a à Paris un représentant du saint-siège.

Il est permis de présumer qu'une nouvelle de cette importance, connue depuis quatre jours dans les bureaux de l'Univers, aura sans nul doute été communiquée au nonce apostolique, ou officiellement par son gouvernement, ou officieusement par quelque personnage aussi bien placé à Rome qu'il l'est à Paris. Eh bien! nous invitons ce journal à faire aujourd'hui ce qu'il aurait dû faire avant de livrer si témérairement une pareille nouvelle aux commentaires de la presse : qu'il aille prendre des informations, et qu'il ait la conscience d'en dire le résultat à ses lecteurs et au public, qu'il persiste à tromper. »

Nouvelles de Suisse.

Lucerne, 1^{er} juillet.

La Gazette d'Etat, dans son numéro du 30 juin, annonce officiellement l'entrée des jésuites dans cette ville. Le 26 de ce mois, dit cette feuille, il est arrivé à Lucerne deux pères de la société de Jésus pour y commencer leurs travaux, conformément aux vœux des autorités ecclésiastiques et séculières et du peuple. Ces deux jésuites sont le père Simon, ancien provincial, et le père Burgstaller, bien connus comme prêtres des missions étrangères. Après la suppression de l'ordre des jésuites, ces derniers furent remplacés ici par les Franciscains. Les jésuites ont tenu aujourd'hui leur premier service religieux à l'église des Franciscains.

Traduction d'une dépêche de M. le prince de Metternich à M. de Philippsberg, à Zurich.

Vienne, le 10 avril 1845.

La victoire que le canton de Lucerne, aidé de ses fidèles alliés, vient de remporter sur une des agressions les plus audacieuses dont l'histoire fasse mention, a une importance européenne.

Ce triomphe affermit dans leur opinion ceux qui croient que les vertus des ancêtres sont encore vivantes dans une grande partie du peuple suisse, ceux qui croient à sa valeur, à son sentiment du devoir et de la justice, à son dévouement et sa confiance en Dieu.

En confondant les plans habiles et soutenus par des forces considérables, qu'une faction impie avait concertés, cette victoire fait espérer qu'enfin il sera mis un terme à ces menées, et que le pays retrouvera une tranquillité qu'il désire et dont il a besoin.

Gaspard. — Je t'assure, mon cher ami, que c'est par dévouement pour toi que j'accepte, et si ce n'était pas pour faire ma fortune politique et la tienne, celle de nos enfants et de nos amis, je ne quitterais certainement pas mes lares, mais j'aperçois M. Toupinet, le marchand de draps, c'est un de nos électeurs influents, il faut que je lui parle.

M. Raymond. — Toupinet? on le dit très-mal dans ses affaires.
Gaspard. — C'est égal, tant qu'il n'a pas déposé son bilan et qu'il est électeur, je le respecte et je le soigne. (Il court à la grille et appelle M. Toupinet qu'il fait entrer.)

SCÈNE IV.

Les mêmes, M. Toupinet.

Gaspard. — Entrez donc, M. Toupinet.
Toupinet. — Pardon, messieurs, c'est que je suis bien pressé; bonjour, M. Raymond; je vous en offre autant, M. Gaspard.

M. Raymond. — Qu'avez-vous pour être si affairé?
Gaspard. — Electeur zélé, je gage que vous vous dirigez vers la salle des séances du collège électoral?

Toupinet. — Je ne vous dissimule pas que je n'y pense pas pour le moment; une affaire plus importante m'occupe.

Gaspard. — Mais j'espère que vous ne déserterez pas l'élection; j'ai compté sur votre voix, vous me l'avez promise.

Toupinet. — Je ne dis pas non, et si j'ai le temps d'y aller, je ne vous manquerai pas de parole.

Gaspard. — Non-seulement je compte sur la vôtre, mais encore sur celle de votre gendre; vous savez que je dois faire de M. Drolinhan un inspecteur des droits réunis?

Toupinet. — Je le sais, je le sais, et nous vous en serons très-reconnaisants, mon gendre et moi; mais je vous demande pardon, il faut que je vous quitte, je ne vous dissimulerai pas que je cours pour trouver de l'argent?

M. Raymond. — Comment, M. Toupinet, vous cherchez de l'argent?
Toupinet. — Oui, mon cher M. Raymond, au diable de remboursement de trois mille francs, auquel j'étais loin de m'attendre à fin du mois; c'est une vraie tuile qui me tombe sur la tête, et je ne serai plus à moi tant que j'aurai trouvé ce qu'il me faut; à revoir, Messieurs.

Gaspard, d'air. — Paste! je ne veux pas le laisser partir comme ça!... Je ne veux pas me passer de sa voix, on ne sait pas ce qui peut arriver. (Il court après lui.) Restez donc, M. Toupinet; vous cherchez de l'argent, alors n'allez pas plus loin; mille écus sont une bagatelle; vous les trouverez chez vos amis.

Toupinet, s'empressant de revenir. — Comment dites-vous cela, M. Gaspard?

Gaspard. — Que je me charge de vous trouver l'argent dont vous avez besoin.

Toupinet. — Eh! quoi, M. Gaspard, il se pourrait?... Ah! vraiment, voilà un trait... d'ami!

Gaspard. — Ajoutez; et de candidat; vous me donnez votre voix comme électeur, il est juste que je fasse quelque chose pour vous.

Enfin, tous les États de l'Europe, surtout les puissances voisines de la Suisse, peuvent trouver dans cette victoire une garantie, que dans ce pays la réunion des gens de bien est encore assez considérable pour réprimer par ses pressions forcées une anarchie qui ruinerait la Suisse et menacerait la tranquillité morale du corps social tout entier; qu'il est assez fort pour écarter d'une manière honorable pour la confédération les complications dangereuses qu'amèneraient infailliblement un état de choses aussi anormal.

La gloire d'avoir atteint, d'avoir conquis un aussi grand résultat sur terrain du bon droit, revient aux courageuses populations de Lucerne, Zug, et des cantons primitifs auxquels la Suisse est redevable de son existence et d'un nom honoré dans le monde; cette gloire est due à la fermeté, aux indépendantes mesures de gouvernements qui, ayant confiance en Dieu et en son droit, ont accepté courageusement la lutte, et ont su la soutenir avec constance, et à la terminer avec vigueur.

L'esprit du peuple et l'autorité ont fait preuve à cette occasion, et ont prouvé qu'on continuera à marcher vers le but sans s'écarter du droit chemin. Cette voie n'est autre que le respect inviolable pour la foi jurée et pour le pacte fédéral.

Si Lucerne et les autres cantons du même bord, oubliant la conduite que qu'on a tenue envers eux, aujourd'hui que leurs armes ont été victorieuses, persistent à ne demander à leurs confédérés que ce qui leur est dû, vertu du droit public suisse; s'ils évitent d'outrepasser la ligne que leur imposent les devoirs fédéraux; s'ils savent allier la modération à la fermeté et l'amour de la paix à la fermeté, alors ces cantons auront donné un exemple, et qui, il faut l'espérer, ne sera pas perdu. Tout ce qu'il y a de plus honorable dans le reste de la Suisse, influés ou non par leur exemple, ne pourra leur refuser son estime. Il s'opérera, il doit s'opérer des rapprochements, et il peut se faire que des frères divisés se réunissent sous la bannière fédérale en nombre et forces suffisants, pour imposer silence aux bouillottes étrangères et indigènes, et pour forcer les factions à ne pas troubler le repos de la confédération.

La cour impériale d'Autriche, l'amie de la Suisse, fait les vœux les plus sincères pour un semblable résultat.

En tout cas, monsieur, vous voudrez bien exposer ces vœux au gouvernement du canton de Lucerne, et le féliciter vivement de notre part. C'est un grand danger avec l'aide de Dieu et l'énergie de ses alliés. Recevez, etc.

— On écrit de Hengg, canton de Zurich, 29 juin :

Dans notre commune, qui a été assemblée aujourd'hui, on a accordé au docteur Steiger et à sa famille le droit de bourgeoisie sans rétribution aucune. La discussion a duré environ deux heures, et les conservateurs n'ont eu qu'une minorité de 5 voix sur 126. Il a été résolu de faire connaître ce vote au docteur Steiger et de lui faire remettre le diplôme par trois députés. La lettre du docteur Steiger est arrivée, hier, à Zurich, et immédiatement partie pour Winterthur. On croit que le docteur Steiger et sa femme viendront, ces jours-ci, dans notre ville.

Le gouvernement de Lucerne a demandé aux gouvernements de Zurich, Saint-Gall et Berne, l'extradition du docteur Steiger, ainsi que des gendarmes qui ont favorisé sa fuite. Les autorités de ces cantons ont répondu par un refus formel.

Nouvelles du Mexique.

Le steamer la Medway, arrivé à Southampton, a apporté nouvelles du Mexique jusqu'à la date du 2 juin. Santa-Anna a été condamné à un bannissement à perpétuité, est sorti de Santa-Anna de Perota, et s'est embarqué pour la Havane où la Medway le transporta. Tous les biens de l'ex-président ont été déclarés confisqués. On ne lui a laissé que ses effets personnels, 250 dollars.

Santa-Anna s'est embarqué à Antigua, à 14 milles de Vera-Cruz; il a craint de passer par cette ville, dont les habitants sont peu favorablement disposés pour lui; il était accompagné de sa femme, jeune personne de 16 ans, du frère et du beau-frère de celle-ci, de son neveu et de sa fille. On ne dit pas si l'on connaît ses intentions ultérieures quand et où il fixera sa résidence.

Après le départ de la Medway de Vera-Cruz, tout était tranquille au Mexique. Le capitaine Elliott, chargé d'affaires britannique au Texas, qui s'était rendu à Mexico pour négocier la reconnaissance du Texas, a quitté Vera-Cruz le 23 mai à bord du brick français le Lapeyrouse, pour retourner à son poste à Weston. On assure qu'il a complètement réussi dans l'accomplissement de sa mission. Un journal dit que le Mexique a consenti à reconnaître l'indépendance du Texas moyennant une indemnité de 20,000,000 de dollars, et à condition que la France et l'Espagne garantiraient le maintien des limites qui seraient établies au Texas.

Toupinet. — Ma voix, ma voix! mais non-seulement ma voix, mais celle de toute la famille; vous pouvez compter sur celle de mon gendre, celle de mon beau-frère, le juge-de-peace.

Gaspard. — C'est d'un bien brave homme, M. Toupinet.
M. Raymond. — Mais je croyais que votre gendre et votre beau-frère étaient pour le concurrent de Gaspard?

Toupinet. — Il est vrai qu'ils avaient promis leur voix à M. Gaspard; mais tous les jours on promet une chose et on ne la tient pas. Je connais le proverbe: Promettre et tenir sont deux.

M. Raymond. — Ça se voit tous les jours.
Toupinet. — Je suis un homme de conscience, M. Gaspard; si vous me donnez que je puis compter sur les 3,000 fr. dont j'ai besoin?

Gaspard. — Vous pouvez y compter comme si vous les aviez.
Toupinet. — Dans la journée?

Gaspard. — En sortant de la séance électorale, où je vous y ferai venir; nous serons ensuite chez l'ami Raymond qui vous comptera la somme et vous fera un effet.

M. Raymond, étonné, bas à Gaspard. — Qu'est-ce que tu dis donc? Tu mont! tu veux que je lui prête mille écus?

Gaspard, bas à Raymond. — Certainement que je le veux, bien plus que ça; trois voix pour mille écus, songe donc que c'est pour moi, et non pour les électeurs!

M. Raymond, toujours bas à Gaspard. — Diable! comment tu vas, tu disposes de ma bourse comme de la tienne!

Gaspard, bas à Raymond. — N'ai donc pas ainsi des yeux retrouvés? Tu veux-tu faire manquer notre élection pour quelques écus? (Haut.) Toupinet, Raymond me disait là tout bas qu'il était charné d'avoir été élu.

M. Raymond. — Qu'est-ce que tu dis donc?
Gaspard. — Vous pouvez passer chez lui dans l'après-midi et vous en serez prêt.

Toupinet. — Vous me rendez la vie, M. Gaspard, et vous me rendez heureux des hommes; je vous apporterai mon acceptation dans deux jours.

Gaspard. Enchanté de vous être bon à quelque chose.
M. Raymond, bas à Gaspard. — Mais cependant mille écus? Gaspard, bas à Raymond. — N'ai donc pas ainsi des yeux retrouvés? Tu veux-tu faire manquer notre élection pour quelques écus? (Haut.) Toupinet, Raymond me disait là tout bas qu'il était charné d'avoir été élu.

M. Raymond. — Qu'est-ce que tu dis donc?
Gaspard. — Vous pouvez passer chez lui dans l'après-midi et vous en serez prêt.

Toupinet. — Vous me rendez la vie, M. Gaspard, et vous me rendez heureux des hommes; je vous apporterai mon acceptation dans deux jours.

Gaspard. Enchanté de vous être bon à quelque chose.
M. Raymond, bas à Gaspard. — Mais cependant mille écus? Gaspard, bas à Raymond. — N'ai donc pas ainsi des yeux retrouvés? Tu veux-tu faire manquer notre élection pour quelques écus? (Haut.) Toupinet, Raymond me disait là tout bas qu'il était charné d'avoir été élu.

M. Raymond. — Qu'est-ce que tu dis donc?
Gaspard. — Vous pouvez passer chez lui dans l'après-midi et vous en serez prêt.

M. Shannon, ministre des Etats-Unis au Mexique, s'est embarqué pour New-York le 28 mai. L'escadre américaine, forte d'une frégate, deux corvettes et deux bricks, était mouillée, le 1^{er} juin, à l'île Verte, près de Vera-Cruz.

Par une coïncidence singulière, tandis que Santa-Anna, ban- ni du Mexique, arrivait à la Havane, le général Bustamante, chassé par lui il y a quelques années, mettait aussi le pied sur cette île pour retourner au Mexique, où le nouveau gouverne- ment lui a permis de rentrer.

Le tarif existant va être annulé. Déjà la chambre des dé- putés avait adopté les bases sur lesquelles le gouvernement pourra établir un nouveau tarif, qui serait mis en vigueur six mois après, et qui serait à-peu-près semblable au tarif de 1842. On ne doute aucunement de l'assentiment du sénat.

La constitution générale a été promulguée. Santa-Anna n'en fait point partie. Il s'est soumis à la sentence qui le condam- ne au bannissement à perpétuité. L'ex-président du congrès, le seul des ci-devant ministres qui soit en prison, a refusé cette grâce.

Le sénat mexicain a par 41 voix contre 13, autorisé le gou- vernement à négocier et à conclure un traité pour la recon- naissance de l'indépendance du Texas.

Voici la teneur du décret annonçant au peuple mexicain la reconnaissance du Texas :

« Ministère des affaires étrangères.
 « Son Exc. le président par *interim* a ordonné que le décret suivant fût promulgué :

« Joseph, J. Herrera, général de division, président intéri- eur de la république mexicaine, aux habitants de la républi- que, salut !

« Le congrès général a ordonné et décrété ce qui suit.

« Le gouvernement est autorisé à écouter la proposition faite par le Texas, et à procéder à la négociation ou à l'accomplis- sement d'un traité conforme aux intérêts et à l'honneur de la république, sauf à porter ensuite ce traité à la connaissance du sénat pour qu'il l'examine et l'approuve.

« Signé des présidents et des secrétaires du sénat et de la cham- bre des députés, etc., etc. CUEVAS.

« Nous faisons suivre enfin le texte du manifeste que le gouver- nement mexicain venait de lancer contre les Etats-Unis, et qui contient l'exposé de ses griefs envers ces derniers.

MANIFESTE DE LA RÉPUBLIQUE MEXICAINE CONTRE LES ÉTATS-UNIS.

« Le congrès national du Mexique, considérant :

« Que les chambres des Etats-Unis ont résolu par une loi sanctionnée par le gouvernement, d'incorporer le territoire du Texas dans l'union américaine ;

« Que ce mode d'appropriation de territoires étrangers et sur lesquels d'autres nations ont des droits à élever, constitue une nouveauté monstrueuse, et dangereuse pour la paix du monde, et incompatible avec la souveraineté des nations ;

« Que cette usurpation, commise au préjudice du Mexique, a été insidieusement préparée de longue main et à l'époque même où l'on proclamait l'amitié la plus cordiale et la plus tendre bienveillance, et où, de la part de la république, les traités existants avec les Etats-Unis étaient respectés fidèle- ment et honorablement ;

« Que l'annexion du Texas aux Etats-Unis détruit le principe conservateur de la société, attaque les réclamations légales que le Mexique peut élever à ce pays, est une insulte faite à la dignité du Mexique comme nation souveraine, et affecte son indépendance et sa politique ;

« Que la loi promulguée par les Etats-Unis, proposant l'in- corporation du Texas, n'inflige en rien les prétentions du Mexique, prétentions qu'il est déterminé à soutenir ;

« Que les principes qui servent de base aux traités d'amitié, de commerce et de navigation, et plus spécialement à ceux qui fixent les limites respectives avant 1842, étant mis en violation par les Etats-Unis, sont aujourd'hui violés de fait par la puissance ; et enfin, que cette tentative injuste, dont la nation mexicaine éprouverait des dommages matériels, lui donne le bon droit d'user de tous les moyens en son pouvoir pour s'opposer à l'usurpation ci-dessus définie ;

« Le congrès national décrète ce qui suit :

« 1^o Le Mexique appelle tous ses enfants à défendre l'indépen- dance nationale, compromise par la séparation du Texas, telle que elle aurait lieu suivant la loi d'annexion, approuvée par les chambres des Etats-Unis et sanctionnée par le président de cette puissance ;

« 2^o Le gouvernement appelle aux armes toutes les forces de la milice permanente en vertu de l'autorité que lui attribuent les lois, pour le maintien de l'ordre public et des institutions existantes. En cas de nécessité, le gouvernement appellera éga- lement aux armes l'armée de réserve et il fera usage du pou- voir que lui reconnaît la loi du 8 décembre 1844, touchant la levée de nouvelles forces pour la défense de l'indépendance du Mexique, 14 mai 1845.

G. PEDROSA, GARCIA FLORES, ALAVAZ, LICEAGA ELORRIAGA.

Nouvelles de France.

Paris, 5 juillet.

La chambre des députés a voté avant-hier, à la majorité de 240 voix contre 20, le budget des recettes pour l'exercice 1846. Le budget est fixé à la somme de 1 milliard 342 millions.

Une discussion s'est élevée à l'occasion du paragraphe relatif aux revenus et produits de ventes du domaine ; M. Marquis a appelé l'affaire des religieuses du Temple et leur refus de ren- dre l'immeuble dont elles sont en possession ; M. Isambert a fait remarquer que, depuis le commencement de 1845, il y a eu pres- que que l'action s'est éteinte malgré tous les efforts de l'administration ; qui malheureusement a été contrariée par la démission du ministre des finances. Il s'est plaint avec vivacité contre l'importance que les congrégations religieuses du Temple ont opposé à la question de savoir si l'ordonnance qui a été rendue sur le domaine est légale ou illégale, et quand il aura statué, l'affaire reprendra son cours devant les tribunaux ordinaires.

La chambre des députés a encore consacré ses deux sés-

ses d'hier et de vendredi, à entendre plusieurs rapports de pétitions. Parmi celles qui ont été analysées, on a remarqué la réclamation des habitants de Bourbon-Vendée, qui demandent qu'on restitue à cette ville le nom de Napoléon. Cette pétition a été renvoyée à M. le ministre de l'intérieur.

D'autres pétitions qui demandent le rappel de la famille de Napoléon ont été renvoyées au président du conseil et au mi- nistre de l'intérieur.

La chambre des pairs a adopté hier, le projet de loi relatif à la police des chemins de fer, et le projet de loi ouvrant un cré- dit extraordinaire de 14,787,00 fr. pour l'Algérie.

Il n'était bruit avant-hier à la chambre des députés que de la prochaine nomination d'une vingtaine de pairs. On citait M. Sauzet, président de la chambre, comme devant faire partie de cette fournée, le ministère voulant satisfaire M. Dupin aîné, en le portant de nouveau à la présidence de la chambre, lors de la session prochaine. M. Sauzet, dit-on, ne se montrait pas trop disposé à échanger sa présidence contre la pairie.

Par ordonnance royale du 4 juillet, insérée ce matin au *Moniteur*, M. Dumon, ministre secrétaire-d'état des travaux publics, est chargé de l'*interim* du ministère de l'intérieur pendant l'absence de M. Duchatel.

On lit dans le *Journal des Débats* :

La chambre des députés vient de terminer par le fait ses dé- libérations. Ouverte le 26 décembre 1844, elle sera close proba- blement vers le 20 juillet, lorsque la chambre des pairs aura terminé ses travaux, ce qui fera à-peu-près une durée de sept mois. La dernière session a aussi duré sept mois. Dans cet in- tervalle, la chambre des députés s'est réunie cent quarante-six fois en séance publique, y compris la séance d'aujourd'hui, consacré aux pétitions, et quarante-deux fois dans ses bu- reaux.

Il résulte des relevés d'affranchissemens parvenus au dé- partement de la marine, que, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1844, 1,683 affranchissemens ont été prononcés dans les colo- nies françaises, savoir : à la Martinique, 591 ; à la Guadeloupe, 772 ; à la Guyane française, 61 ; à Bourbon, 259. Total, 1,683. Affranchissemens accordés antérieurement dans les quatre colo- nies, à dater de 1830, 42,059. Total général des affranchisse- mens prononcés, de 1830 à 1844 inclusivement, 43,742, su- lesquels 22,000 environ n'ont été que la régularisation de li- bertés déjà accordées avant 1830.

C'est à partir de 1837 qu'on peut considérer cette classe d'affranchis, dits *patronés*, comme entièrement épuisée. A da- ter de cette époque, le nombre des affranchissemens nouveaux prononcés dans les quatre colonies a été, en moyenne, de 1,700 par année.

Le gouvernement a reçu un rapport du maréchal Bu- geaud, daté d'Alger le 24 juin, annonçant que les généraux Marey et d'Arbouville ont attaqué un parti de Kabyles sous le commandement du fameux Ben-Salem. Ce dernier et ses con- tingens ont été chassés de toutes leurs positions et ont essayé, dans ce combat, des pertes considérables. Les Français n'ont eu que 5 morts et 34 blessés. Le maréchal annonce que la situa- tion est, en général, très-favorable dans les provinces de l'Est et de l'Ouest. Quant à notre actif et persévérant ennemi, l'ex- émir, ajoute M. Bugeaud, ses projets ne sont pas encore nettement dessinés, et l'on n'est pas d'accord sur les moyens d'ac- tion qu'il a en son pouvoir. Tout me porte à croire que sa posi- tion actuelle n'est que transitoire, et que prochainement il prendra quelque grande détermination.

A la suite de la dépêche de M. le maréchal Bugeaud vient un rapport du général d'Arbouville, au gouverneur-général, daté du 21 juin, où il rend un compte détaillé de l'affaire du 19 ; ce sont les 33^e de ligne, 17^e léger et trois escadrons de spahis qui ont combattu sous ses ordres. La lutte a été très-vive.

Nous avons dit, d'après le journal *l'Algérie*, que l'empereur Muley-Ahmed-Rhman venait de consentir à ratifier le traité de Lalla-Magrenia, après de longues négociations sur les divers points controversés. *L'Algérie* ne nous apprend pas comment et à quelles conditions ces difficultés avaient été levées. On n'a pas oublié qu'il y avait une question de frontières et une ques- tion de commerce. Voici, sur ce dernier point, des détails que contiennent des lettres de Tanger :

« Après de longs pourparlers, on est parvenu à s'entendre, et les deux puissances paraissent tout à fait d'accord. En atten- dant que le résultat soit connu, l'empereur vient de boulever- ser entièrement le commerce d'importation. Voici le nouveau tarif qui a été publié ici le 22 mai :

« Le sucre de toute espèce, le café, le poivre, le coton en laine, le fil, la gomme, le benjoin, et tout article importé par quintal ou 50 kilog., devra payer 5 piastres d'Espagne, ou 13 fl. par quintal.

« Le thé, la canelle, le girofle, les diverses épices, et tout ar- ticle importé par livre, est taxé à 5 oukiats (ou 1/16 de piastre) par livre.

« Les articles de coton, de 10 à 12 yards (le yard est un peu plus faible que le mètre), payent 4 oukiats par pièce; de 20 à 24 yards, 8 oukiats par pièce, et ainsi proportionnellement. La soie grège est imposée à une piastre la livre, et le drap de laine à 5 oukiats par coudée.

« Les autres droits sont calculés en proportion ; tous doivent être acquittés au comptant.

« L'importation du fer ne peut avoir lieu que pour le compte du gouvernement marocain.

« Ce nouveau tarif, prohibitif pour quelques articles, s'élève en moyenne à 28 p. c. au lieu de 10 p. c., moyenne du tarif an- cien. Le corps consulaire est, dit-on, résolu à ne faire aucune réclamation, avant d'avoir reçu les instructions de leurs gouver- nemens. Et attendant, les expéditions sont contremandées, car les marchandises n'ont pas obtenu dans l'intérieur du pays une hausse équivalente à l'élévation du tarif. Le monopole du fer que vient de s'attribuer le gouvernement marocain irrite les po- pulations. Ces variations de tarif sont d'autant plus fâcheuses, que la campagne de cette année avait été excellente pour le commerce de la gomme, de peaux de chèvre, de laine, etc. »

14 juin.

L'empereur a complété son tarif en fixant le droit sur le sucre raffiné à 4 piastres, et sur le sucre terré à 3 piastres le quintal. Tous les autres articles sont maintenus. Toutes les mar- chandises qui étaient en douane lors de la promulgation de l'or- donnance, sont introduites au droit de 10 p. c., selon l'ancien tarif.

« On pense que le sultan a pris cette mesure pour annuler le fait le traité de commerce conclu avec M. le général de La Rue, lors de la délimitation de la frontière. Un des consuls généraux disait dernièrement : « Les différends entre la France et le Maroc vont s'arranger à l'amiable. Le traité de délimitation est re- fait ; on annulera le traité de commerce, par lequel le général de La Rue avait obtenu certains privilèges pour le commerce de transit de l'Algérie avec le Maroc. L'empereur ne voulait point entendre à de telles concessions. A ces conditions l'affaire sera facilement arrangée. »

« Vous voyez que, sous une forme ou sous l'autre, on a fait bon marché du traité de commerce. Il est certain que le gou- vernement a été influencé par quelqu'un ayant intérêt à dimi- nuer le commerce entre la France et le Maroc. En réalité la guerre du Maroc a profité à tous, excepté aux nationaux.

« La promulgation de l'ordonnance de Mogador, a occasionné un mouvement assez vif dans le commerce ; on se hâta de pro- fiter des délais, mais comme on sait qu'il n'y a aucune stabilité dans les affaires du Maroc, personne n'osait rien commission- ner en Europe. »

Nouvelles d'Espagne. Madrid, 23 juin.

La journée et la soirée d'avant-hier ont été assez agitées. plusieurs détachemens des troupes de la garnison ont été con- signés. Ces mesures de précaution adoptées par l'autorité, ont donné lieu à beaucoup de commentaires. On a dit que les exal- tés enhardis par les derniers acquittemens que le jury a prononcés, avaient eu quelque velléité de descendre dans la rue et de proférer des cris séditieux. D'autre part, on affirmait que c'étaient les carlistes qui avaient quelque intention de se re- muer. Enfin certaines personnes disaient que le danger existait seulement dans l'esprit des ministres, et que l'on n'aurait pas été fâché d'effrayer la cour pour la forcer à rentrer plus tôt à Madrid. Nous rapportons les divers bruits qui ont circulé. Le gouverneur-général Cordova a visité toutes les casernes, les postes étaient doublés, 6 officiers du régiment dit de la reine ayant fait partie des corps compris dans la convention de Ber- gara, ont été destitués par l'inspecteur d'infanterie : On dit que cette destitution tient à ce qu'ils ont parlé publiquement de prétendus droits du comte de Montemolin.

L'inspecteur d'infanterie, dans cette occasion, a adressé un ordre du jour très-rigoureux à tous les régimens. Cette circon- stance confirme les renseignemens qui nous étaient parvenus et qui consistaient à dire que le gouvernement avait saisi un grand nombre de proclamations adressées aux militaires carlistes, dont le chiffre est très-grand dans l'année. En conséquence il y a tout lieu de croire que la manifestation à laquelle le gouverne- ment a cru devoir parer par l'adoption de précautions extraor- dinaires, était plutôt carliste que progressiste.

Les autorités ont continué hier d'adopter de grandes mesures de précaution ; elles ne veulent pas être prises au dé- pourvu. Dans un moment où les ennemis de l'ordre public cherchent à tirer parti des moindres circonstances, il importe que l'autorité soit toujours sur le qui vive.

L'opinion générale paraît être que le président du conseil, après avoir accompagné la reine jusqu'à Saragosse, viendra à Madrid, d'où il repartira pour Santa Agueda au moment où S. M. comptera rentrer dans sa capitale, le président du conseil devant, à ce moment, accompagner la reine à sa rentrée.

Le bruit a couru hier, dit *El Tiempo*, qu'un *pronuncia- miento* carliste avait eu lieu à Astorga. On disait que les mu- tins avaient abattu la pierre de la constitution, aux cris de *Vive Charles VI* ; que des troupes arrivées de Léon pour étouffer l'insurrection avaient été repoussées, et que l'on attendait les ordres du capitaine-général de Valladolid. Heureusement cette nouvelle ne s'est pas confirmée. On dit aussi que quelques groupes s'étaient formés à la Puerto del Sol et sur la Plaza Mayor. Le bruit courait parmi quelques personnes que l'on pen- sait à proclamer la constitution de 1812. C'est sans doute à cause de ces bruits absurdes, que le régiment de la Reine *Gobernadora*, avec de l'artillerie, a été tout le jour sur pied. Dans l'après-midi, le gouverneur de Madrid a passé en revue au Prado le brillant régiment de *San Fernando*. Le voyage de S. M. dans les provinces basques est le sujet de toutes les conversa- tions. Il faut se trouver à Madrid pour bien comprendre la né- cessité du retour de la reine dans sa capitale. Suivant des lettres que nous recevons de Barcelone, les ministres étaient d'avis du retour immédiat de la reine à Madrid, et le général Narvaez de- vait s'y rendre pendant que S. M. séjournerait à Saragosse.

Les mesures de précaution adoptées n'ont pas continué au- jourd'hui. Il n'y avait pas nécessité. La tranquillité est parfaite et la mesure de sévérité prise à l'égard de quelques officiers du régiment de la Reine, et mise à l'ordre du jour dans le bul- letin de l'armée, suffit pour prouver aux ennemis du gouverne- ment que celui-ci ne saurait être surpris, et que sa vigilance est extrême. C'est le colonel du régiment de la Reine qui a donné l'avis au gouvernement des opinions carlistes manifestées par trois capitaines et trois lieutenans de son régiment. La destitu- tion de ces officiers était indispensable dans les circonstances actuelles, où il est plus que jamais nécessaire de veiller à ce qu'un bon esprit règne dans l'armée.

Les derniers bulletins de Barcelonne sont très-satisfaisans. La santé de la reine s'améliore, et la tranquillité sur ce point comme à Madrid est complète.

Le général Cordova continue de passer en revue les divers régimens composant la garnison de Madrid. Hier c'était le tour du régiment de St-Ferdinand : demain ce sera celui du régiment de Galice. Ces régimens ont une très belle tenue et se montrent animés d'un excellent esprit.

On est très curieux de connaître ici l'expression qu'aura produite à Barcelone la réunion Pacheco qui a eu pour princi- pal objet, comme on sait, la question du mariage.

Le fils de l'infant don François de Paul, don Henri, comman- dement du brick *Manzanarés* est arrivé à Barcelone où il a été très-fêté : C'est un beau jeune homme de 22 ans, plein de franchise et de bienveillance, ne manquant ni de talent ni d'a- plomb et fait, dit-on, à l'habitude du commandement. Il est aimé et très-populaire, non seulement à son bord où il se mon- tre rigoureux observateur de la discipline, mais encore dans toute la marine, et qui plus est, dans les cercles politiques : De- puis son arrivée il est tout à fait à la mode et l'on a même ré- cemment exprimé dans des cafés à Barcelone, le vœu que l'Es-

pagne eût un roi, sachant commander, un roi à moustaches, suivant l'expression populaire. Tout le monde, à commencer par la reine, a fait l'accueil le plus amical à l'infant D. Henri.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 5 juillet.

M. O'Connell et M. O'Brien, après la courte apparition qu'ils ont faite à la chambre des communes pour combattre le bill sur l'éducation universitaire en Irlande, ont quitté Londres et sont retournés à Dublin. Les deux députés irlandais ont été officiellement invités à assister aux réunions des comités de la chambre, qui s'occupent tous les jours des projets de chemins de fer. Ils ont l'un et l'autre positivement refusé de s'y rendre.

L'archevêque de Tuam, qu'on a surnommé, à cause de son zèle ardent pour la cause catholique en Irlande, le lion de la tribu de Juda, vient d'adresser une nouvelle lettre à sir Robert Peel pour lui exposer tous les dangers du projet d'éducation universitaire.

Nous avons annoncé que le gouvernement espagnol a fait des démarches auprès de celui d'Angleterre pour obtenir que le sucre des colonies espagnoles de Cuba et de Portorico soit admis dans les ports du royaume-uni aux mêmes droits que ceux des nations les plus favorisées. Le duc de Sotomayor, ambassadeur d'Espagne, a adressé une note au comte d'Aberdeen pour réclamer cette faveur à laquelle l'Espagne aurait droit en vertu du traité d'Utrecht. La demande de l'Espagne a été répondue.

Lord Aberdeen, dans la réponse à la note du ministre espagnol, a déclaré que le traité d'Utrecht disait bien que les sujets espagnols seraient traités comme ceux de la nation la plus favorisée; mais il ne parlait pas des produits espagnols. En tout cas, des stipulations particulières ont été toujours maintenues en vigueur au sujet des colonies qui étaient toujours exceptées des stipulations générales des traités.

On écrit de Dublin, le 2 juillet :

Le *Cork Reporter*, dans une édition extraordinaire donne les détails suivants sur un terrible conflit qui a eu lieu dans un village du comté de Cork entre des officiers de police et des paysans. Lundi dernier, c'était jour de foire à Ballinhassig, c'est le nom du village. Vers le soir après la foire un certain nombre de villageois étaient restés sur le champ où elles s'était tenue. Deux habitants d'un village voisin, venus à la foire s'étant pris de querelle, il y eut parmi les villageois une mêlée dans laquelle la police, chargée de maintenir l'ordre, crut devoir intervenir, et arrêta un des plus récalcitrants. Là dessus quelques paysans s'orientèrent en irlandais : Ne les laissons pas aller; et comme la foule témoignait quelque disposition à délivrer le prisonnier, la police battit en retraite et alla se retrancher dans un petit bâtiment qui sert de dispensaire. La foule leur jeta quelques pierres, les officiers de police ripostèrent à coups de fusil. Les paysans tournèrent alors la maison et vinrent l'attaquer par le jardin. Le toit commençait à céder en quelques endroits sous les coups de pierres, lorsqu'une nouvelle décharge de mousqueterie vint de nouveau jeter la mort dans les rangs des assaillants. Ceux-ci se dispersèrent et les officiers de police purent regagner leur caserne avec leurs prisonniers sans être autrement inquiétés.

Le nombre des individus tués par les décharges de la police est de six, mais celui des blessés est bien plus considérable encore : on en compte 25, quelques-uns le sont mortellement. Les uns et les autres ont été transportés chez eux ou dans les maisons du voisinage. La consternation règne dans le pays.

Le *Cork reporter* fait remarquer que les officiers de police ont fait feu sur les groupes de paysans, sans que la lecture du riot act eût été faite; sans avoir prévenu le peuple de se retirer, sans avoir essayé de le disperser par une charge à la baïonnette ou en tirant à l'air. Ces faits sont très graves pour la responsabilité de l'officier de police qui commandait le détachement et qui a ordonné le feu.

Hier a eu lieu sur la grande place du comté de Cavan, un meeting nombreux de magistrats, de propriétaires, d'ecclésiastiques catholiques et protestants. Le but de la réunion était d'aviser aux moyens de rétablir la tranquillité dans ce comté, en formant une union sincère entre les catholiques et les protestants. Entre autres résolutions adoptées par l'assemblée, il a été décidé qu'une récompense serait offerte pour découvrir l'assassin de M. Booth, et que les représentants du comté seraient priés d'exposer au parlement sa déplorable situation. L'évêque protestant et l'évêque catholique de Kilmore assistaient à cette importante réunion et ont fait entendre les plus touchantes paroles d'union et de conciliation. On espère les meilleurs résultats de ce meeting.

Nouvelles et faits divers.

Nous avons à différentes reprises parlé des nouvelles difficultés que les toiles belges rencontrent sur la frontière de France.

Voici des renseignements sur la question des toiles, fournis par une lettre de Courtrai du 30 juin :

La douane française avait informé le commerce de Lille, au commencement de ce mois (la circulaire est du 22 mai), qu'à l'avenir les droits à l'entrée sur les toiles écrites de la Flandre seraient perçus d'après quatre types différents, dans lesquels la nuance est déterminée d'après la finesse :

Le 1^{er} type s'appliquant aux toiles présentant, dans les cinq millimètres du compte-fil, de 7 à 11 fils, et embrassant par conséquent les 1^{re}, 2^e et 3^e classes du tarif;

Le 2^e type s'appliquant aux toiles de 12 à 15 fils et comprenant les 4^e et 5^e classes;

Le 3^e type s'appliquant aux toiles de 16 à 20 fils et comprenant les 6^e, 7^e, 8^e et 9^e classes;

Le 4^e type s'appliquant aux toiles au-dessus de 20 fils; que l'on expédie fort rarement.

Dès que le commerce eut reçu connaissance de ces dispositions tout-à-fait inattendues, les réclamations les plus vives s'élevèrent des deux côtés de la frontière; le directeur de la douane de Lille, autorisé, sans doute, à le faire par des ordres venus de Paris, en suspendit l'exécution; mais nous avons eu peine le temps de nous remettre de cette émotion, car depuis le commencement de la semaine qui vient de finir, c'est-à-dire à compter du 22, force et vigueur ont été rendues à cet étrange

régime. Depuis lors, on s'agit sérieusement, on proteste aussi bien à Lille qu'à Courtrai contre l'injustice qui s'accomplit. Le commerce de Lille a écrit à Paris, la chambre de commerce de Courtrai a envoyé un mémoire et des échantillons à Bruxelles; et, en attendant, les esprits se montent et s'aigrissent. La conviction que la France veut, d'une manière indirecte, dégoûter notre pays de tout commerce avec elle, s'accrédite et devient presque générale.

On écrit de Weimar, le 28 juin :

Le Grand-duc de Saxe-Weimar vient de nommer commandeurs de l'ordre de Faucon-Blanc, M. de Weylandt, son ministre à Paris, et M. de Grave, officier d'ordonnance de S. M. le roi des Français.

On écrit de Venlo, le 2 juillet :

Un vol audacieux a été commis hier chez le chapelain de Styl. Les malfaiteurs ont pénétré dans la chambre à coucher pendant que le desservant dormait et y ont pris les clés des autres chambres et des meubles. On a enlevé le linge, les habillements, l'argent.

On écrit de Coblenz, 1^{er} juillet :

S. Exc. M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur en France, est arrivé ici aujourd'hui et s'est rendu immédiatement à Ems.

On écrit de Constantinople, le 18 juin :

Le grand-duc Constantin est arrivé ce matin à 8 heures. La Porte lui prépare une brillante réception.

M. le comte de Nesselrode, qui remplace ici le prince Dolgoroucki, nommé ministre à Téhéran, est arrivé par le dernier paquebot d'Odessa. Il a le titre de conseiller d'ambassade.

On parle aussi de la nomination de M. de Lieven comme gouverneur de Tangarock, et de celle de M. Watschenko, l'ancien consul de Russie à Belgrade, comme consul à Andrinople.

Il paraît que les démarches de l'Angleterre et de la Prusse pour la chapelle protestante de Jérusalem sont demeurées jusqu'à présent sans résultat. Lady Canning part aujourd'hui pour Malte sur le bateau à vapeur l'*Hécla*. De là elle doit se rendre en Italie.

Une affaire désagréable est arrivée au ministre de France, au Mexique, le baron de Cyprey, qui a été gravement insulté. Un de ses domestiques ayant été maltraité, et un de ses chevaux étant retenu à l'abreuvoir, le baron alla s'enquérir en personne de ce qui s'était passé; mais loin de faire des excuses convenables, le propriétaire de l'abreuvoir excita le peuple à jeter des pierres à S. Exc. et à sa suite; un de ses secrétaires, M. de Gouy fut atteint. Puis on leur tira un coup de mousquet et enfin le baron et sa suite furent emmenés prisonniers et sous escorte militaire, au corps de garde; l'officier qui commandait le détachement se comporta de la manière la plus insolente. Heureusement un officier supérieur survint, qui sur le champ remit les prisonniers en liberté.

A ce qu'affirme le correspondant du *Times* auquel nous empruntons ce récit, M. Alley de Cyprey, aurait de suite envoyé une note à M. Cuevas, et s'il n'obtenait la satisfaction demandée, le baron était décidé à suspendre ses relations diplomatiques avec le gouvernement.

Mais le gouvernement espagnol, sans force contre de pareils outrages. Malgré l'assurance formelle qui de sa part fut donnée au consul anglais à Texas, qu'il ne lui arriverait rien, celui-ci fut volé en diligence à son voyage de Vera-Cruz à Mexico. M. Shannon, en se rendant à Vera-Cruz éprouva le même sort. Quelques jours auparavant une bande de voleurs, forte de 50 hommes, arrêta un convoi de mulets, à dix lieues de la capitale; l'officier qui escortait ce convoi fut blessé, ses soldats et les muletiers furent mis en fuite. La perte qu'en éprouva M. Graham, le propriétaire du convoi, s'élevait à 1000 liv. st.

On écrit de Trieste, le 24 juin, à la *Gazette Universelle d'Augsbourg* :

La société anglaise qui s'est formée à Londres sous le nom de *Italian et Austrian-Company* pour se charger de la construction des chemins de fer en Italie et en Autriche, et qui dispose d'un capital de 3 millions de liv. st., a proposé à la société du chemin de fer lombard-venitien de s'intéresser dans l'établissement de cette voie ferrée pour la somme de 25 millions de livres, à l'effet d'en hâter l'achèvement en faisant diriger les travaux par les ingénieurs anglais les plus habiles. En revanche, l'administration remettrait à cette société 25,000 nouvelles notions, qui toutefois ne devraient être émises que lorsque le chemin de fer de Milan à Venise sera achevé et livré à la circulation. Comme on a reconnu la nécessité de se procurer un nouveau capital pour terminer cette voie ferrée, qui sera d'un très-grand rapport, une pareille proposition ne peut qu'être accueillie avec beaucoup d'empressement par les actionnaires, qui n'auront pas besoin d'effectuer de nouveaux versements. En outre, comme le nouveau capital n'augmentera le nombre des actions qu'après l'achèvement du chemin de fer, on peut être assuré que non seulement leur cours haussera, mais qu'elles trouveront beaucoup d'acheteurs sur les places de commerce anglaises.

Un magistrat prussien, qui a publié un ouvrage sur les prisons de Prusse, présente le tableau suivant de la démoralisation des femmes de ce pays : « La démoralisation des femmes a atteint, dans ces derniers temps, un tel degré, qu'elle doit inspirer de sérieuses inquiétudes pour l'avenir de la société. Ce n'est pas seulement dans les grandes villes que le relâchement de mœurs est complet; même à la campagne, autrefois si renommée par la chasteté des femmes, le grand nombre des naissances illégitimes l'atteste. Pour échapper à la honte, les femmes recourent au crime, par de fausses couches; les infanticides se reproduisent d'une manière effrayante. Les cas de mort des enfants illégitimes, car, si l'on ne les assasine pas, on les laisse mourir par le défaut de soins.

En attendant que nous mettons sous presse, dit un journal de Tipperary, nous apprenons que le plancher de la salle des assises à Mullinohob (Angleterre) vient de s'écrouler entraînant avec lui près de 500 personnes qui assistaient à l'audience. Un grand nombre de personnes ont été blessées. Le banc sur lequel siégeaient les juges est demeuré intact.

L'inauguration du buste colossal de van Artevelde a eu lieu le 1^{er} juillet, à l'occasion de la fête patronale de cette

ville. On sait que Van Artevelde est ce célèbre brasseur devenu ruwact (1^{er} magistrat de la ville de Gand) eut l'honneur de lutter contre la France et de voir un roi d'Angleterre courtiser son amitié.

LONDON COGNAC

Théâtre-Royal de La Haye

A LOUER, à partir du 1^{er} Novembre prochain, un appartement composé de plusieurs Pièces, Cuisine, Caves, etc. — S'adresser au cierge dudit Théâtre.



NAVIGATION DES PYROSCAPHES

ENTRE

Amsterdam et Hambourg

en correspondance directe avec les Pyroscaphes allant de Lubeck à Pétersbourg, et vice versa. Le service se fait par les deux grands bateaux *Willem de Ruiter* et *Beurs van Amsterdam*.

DÉPARTS :

d'Amsterdam, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 } de chaque mois
de Hambourg, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 }
S'adresser au bureau de la Compagnie des Bateaux à Vapeur d'Amsterdam, Buitenkant, No 38.

Cours des Fonds Publics

Bourse d'Amsterdam du 5 Juillet.

	Int.	Cours 4 juill.	Ouvr.
Dette active	2 1/2	64 1/2	64 1/2
Dito dito	3	78	78
Dito en liquidation	3	—	—
Dito dito	4	100 1/2	100 1/2
Dito des Indes	4	—	—
Pays-Bas	4 1/2	100	100
Syndicat	4 1/2	157 1/2	158
Dito	3 1/2	—	—
Sociétés de Commerce	4 1/2	—	—
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	—
Act. du Chemin de fer Holland.	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1815	—	—	—
Dito dito 1828 & 1829	—	—	—
Inscript. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au dito	6	—	—
Russie	5	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	—	—	—
Emprunt de 1840	4	—	—
Id. chez Sieglitz et Comp.	4	—	—
Passive	5	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—
Différé	—	—	—
Espagne	5	—	—
Ardoins	3	—	—
Dito	3	—	—
Coupons Ardoins	—	—	—
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Autriche	5	—	—
Dito hypothèques	—	—	—
Dito dito	—	—	—
France	3	—	—
Pologne	—	—	—
Brésil	—	—	—
Id. id. 1843	—	—	—
Portugal	2 1/2	—	—

La tendance des fonds hollandais en général était un peu plus suite du calme dans les affaires. Les actions de la Société de Commerce continuent à être en faveur. En Espagne, on a fait de nouveaux d'affaires; la baisse continuelle sur la bourse d'Anvers a provoqué nouvelle dépréciation. En P. C. de l'intérieur il se présente de vendeurs. Des autres fonds étrangers il n'y a rien à mentionner.

SOCIÉTÉ DES EFFETS PUBLICS, A QUATRE HEURES.

Amsterdam, dimanche 6 juillet.
Soc. de Comm. 158 1/2; ardoins id. 22 1/2; id. intérieur 22 1/2.

Bourse de Paris du 4 Juillet

	Int.	Cours 4 juill.	Ouvr.
France	—	—	—
Cinq pour cent	—	—	—
Trois pour cent	—	—	—
Emprunt Ardois	—	—	—
Espagne	—	—	—
Anc. différée	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—
Naples	—	—	—
Certificats Balconet	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—
Dette active	—	—	—
Belgique	—	—	—
Dito	—	—	—
Banque belge	—	—	—
États-Unis	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse d'Anvers du 5 Juillet.
Métalliques, 5 1/2. — Naples, 5 1/2. — Ardoins, 22 1/2. — Dette différée ancien, 22 1/2. — Passive, 5 1/2. — Obligations de la Banque, 22 1/2. — après la Bourse (2 1/2 heures), Ard. 22 1/2; P. C. 22 1/2.

Bourse de Londres du 4 Juillet.
3 1/2. Cons. 99 1/2. — 2 1/2. Holl. 62 1/2. — 4 1/2. — 5 1/2. — 27 1/2. — 3 1/2. 38 1/2. — Portug. — Rudes.

Bourse de Vienne du 30 Juin.
Métalliques, 5 1/2. 115. — Dito, 4 1/2. — Actions de la Banque, de fl. 500, 157. — L. de fl. 250, 128. — Actions de la Banque, de fl. 100, 128.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, 124, rue de la Bourse. Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schoubert, 124, rue de la Bourse; et à Rotterdam, chez S. van Rivecourt, 124, rue de la Bourse.